

Rectificatif

Volume 62, numéro 2, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1106068ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1106068ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1994). Rectificatif. *Assurances*, 62(2), 306–306.

<https://doi.org/10.7202/1106068ar>

Rectificatif

Les nouvelles dispositions générales de la police d'assurance automobile

Dans la *Chronique juridique* du mois d'avril 1994, sous la rubrique « La police d'assurance automobile (formule standard des propriétaires) » à la page 134, nous vous signalions, par inadvertance, les principaux changements qui ont été apportés dans le contrat d'assurance automobile, en concordance avec l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec*, le 1^{er} janvier 1994.

306

Nous désirons mentionner qu'aucun changement n'a été apporté à date sur la police d'assurance automobile, y compris les *Dispositions générales* qui en font partie.

Nous nous excusons auprès de nos abonnés, auprès de ceux qui travaillent à la révision de ce formulaire et auprès de toutes personnes qui ont pu être induites en erreur du fait de cette information erronée.